



## ÉLABORATION DU SCoT





Commission du 4 janvier 2023 Consommation d'espaces















## Objectif et déroulé de la Commission

#### **CONSOMMATION D'ESPACES**

#### **OBJECTIFS**

- Proposer des scénarios sur l'application ZAN intégrant les retours des commissions de novembre et de décembre 2022
- Finaliser le DOO sur les objectifs de consommation d'espaces pour engager les discussions avec les PPA (rencontre DDT 17/01/2023)

#### **DEROULE**

- Plénière de présentation
- Finalisation du travail en sous-groupes

## 000

#### Rappel sur la construction de l'objectif de consommation d'espace

## Besoin développement CCAPV

- 0,64%/an de croissance démographique
- Préservation du nombre d'emploi local
- Évolution des ménages et résidences secondaires
- Objectifs d'emplois local et réduction chômage

59 logements par/an 24 emplois/an

# Code de l'urbanisme & Loi Climat Résilience

- -50% de consommation d'espace en rapport à la période 2011-2021 jusqu'en 2030
- Viser le zéro artificialisation nette entre 2030-2050
- Objectif de limitation de l'étalement urbain
- Besoin de répartition territoriale

Base de calcul : 65 ha



#### Armature territoriale débattue

Répartition des différents objectifs dont consommation d'espaces



Analyser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au DOIT-**DIAGNOSTIC** cours des 10 années précédant le projet de schéma

PEUT -

DOIT

Code de l'urbanisme Art L.141-15

**PROJET** D'AMENAGEMENT — DOIT **STRATEGIQUE** 

Fixer par tranches de 10 années un objectif de réduction du rythme d'artificialisation

Code de l'urbanisme Art L.141-3

**DOCUMENT D'ORIENTATIONS** ET D'OBJECTIFS

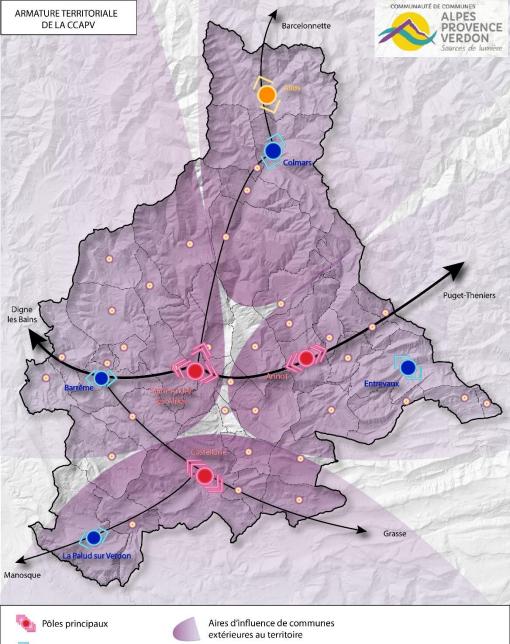
Décliner par secteur géographique l'objectif de réduction du rythme d'artificialisation

Code de l'urbanisme Art L.141-8

Ventiler par secteurs géographiques les objectifs de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

Code de l'urbanisme Art L.141-10









Conforter les axes de déplacements existants sur le territoire

Allos

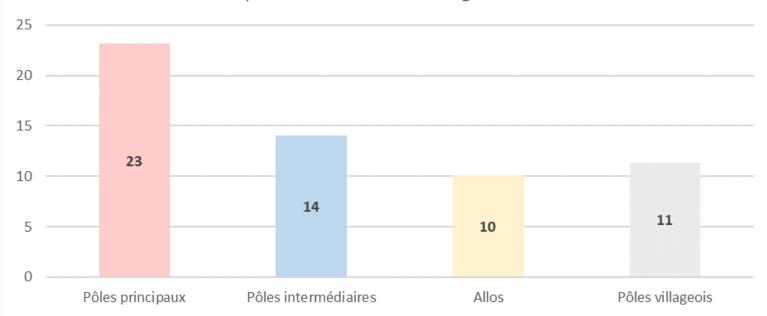


## Rappel objectifs logements:

## déclinaison chiffrée de l'armature territoriale

Scénario de renfrocement des pôles - taux de croissance annuels moyens revus :

production annuelle de logements



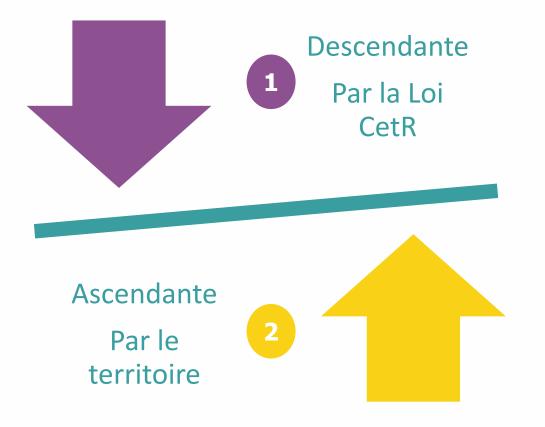
#### Scénario de renforcement des pôles « initial »

= 59 logements / an

Contre une dynamique de construction neuve récente de 22 logements / an



## 2 approches des objectifs d'application Climat et Résilience



Traduction des objectifs globaux de la Loi Climat et Résilience

Traduction des objectifs du territoire et de ses capacités selon l'armature





## Rappel scénario choisi le 1 décembre

Approche descendante

Scénario 1 Scénario 2 loi CetR (fil de l'eau)

TOTAL EN HA

34

41

Choix du Scénario à 41ha

« A négocier » dans le cadre des discussions PPA



## Rappel scénario choisi le 1 décembre

## 1 Approche descendante

|                   | Consommation en hectares TOTAL |
|-------------------|--------------------------------|
| Zones d'activités |                                |
| économiques       | 10                             |
| Développement     |                                |
| touristique       | 5                              |
| TOTAL             | 15                             |



Besoin exprimé lors de la commission **Economie** 



Besoin exprimé lors de la commission **Tourisme** 



La variable d'ajustement est donc l'habitat



Scénario 2 négocié CetR

| Zones d'activités<br>économiques  | 10   |  |
|-----------------------------------|------|--|
| Développement touristique         | 5    |  |
| Logements et équipements associés | 26   |  |
| TOTAL                             | 41,0 |  |



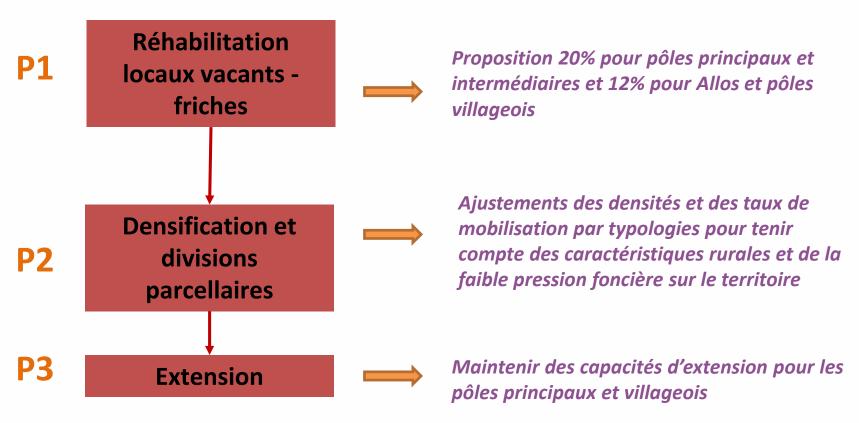


#### Approche ascendante

Article L141-7 : DOO définit les objectifs et les principes de la politique de l'habitat participant à l'évolution et à l'optimisation de l'usage des espaces urbains et ruraux, en cohérence avec les perspectives démographiques et économiques du territoire, en privilégiant le renouvellement urbain.

Fixe les objectifs de la politique d'amélioration et de la réhabilitation du parc de logements existant public ou privé, au regard des enjeux de lutte contre la vacance, de dégradation du parc ancien, de revitalisation et de baisse des émissions de gaz à effet de serre ;

#### Retours de la précédente commission





## Rappel conclusion: Traduction pour le DOO

| Approche ascendante     | Logements à<br>produire pour<br>les 20 ans du<br>SCoT | Part logements vacants | Part de<br>logements<br>densification et<br>divisons<br>parcellaires | Part de<br>logements<br>extension |
|-------------------------|---|------------------------|--|-----------------------------------|
| Pôles principaux        | 460   | 20%                    | 70%  | 10%                               |
| Pôles<br>intermédiaires | 280   | 20%                    | 40%  | 40%                               |
| Allos                   | 200   | 12%                    | 30%  | 58%                               |
| Pôles villageois        | 220   | 12%                    | 78%  | 10%                               |
| TOTAL                   | 1160  | 17%                    | 58%  | 25%                               |

#### **Première simulation insatisfaisante ⇔ Ajustements**

- Possibilité d'extension pour chaque niveau d'armature
- Les objectifs sur les divisions parcellaires incompatibles avec la réalité des pôles villageois notamment ⇔ « quasi » Mise à zéro de ces objectifs

## Travail en sous groupe



- Travail par armature territoriale
- Validation des propositions d'écritures du DOO
- Ajustements sémantiques sur les mesures d'accompagnement et les règles de répartitions
- Validation des éléments sur les règles qualitatives:
  - Répartition infra-territoriale
  - Adaptation seuil Loi Montagne et Loi Littoral: bourg, village, hameaux...

validation d'éléments déjà travaillés dans les ateliers précédents





## **ÉLABORATION DU SCOT**





Merci de votre participation







